



# DIPLÔME D'INSTRUCTEUR FÉDÉRAL



**Le Diplôme d'Instructeur Fédéral (DIF) est le niveau avancé de qualification pour l'enseignement bénévole du karaté et des disciplines associées, dans tout club affilié à la FFK.**

## PUBLICS

La formation est destinée aux :

- Licenciés de la FFK de 18 ans et plus ;
- Animateurs/instructeurs investis dans l'encadrement de la pratique ;
- Titulaires de l'AFA et/ou du DAF.
- Le DIF est accessible, avec ou sans AFA et/ou DAF
- Le DIF permet l'acquisition de point de bonification de grades.
- Il permet également au coach A n'ayant pas les prérequis mais néanmoins engagé dans le processus de formation du DIF et participant au meeting et à la formation nationale des coaches d'être dispensé de la « participation fédérale » lors de la formation DIF.

*Pour les personnes en situation de handicap, merci de contacter votre école départementale de formation pour étudier les possibilités d'accueil.*

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

A l'issue de la formation, le stagiaire pourra :

- Ouvrir un club ;
- Coordonner des projets sportives dans la vie de son club
- Accéder aux stages de formation continue ;
- Apporter des compétences pour la progression et le perfectionnement des pratiquants ;
- Animer des cours en toute sécurité et en pleine autonomie ;
- Elargir son enseignement au-delà du club.

## PRÉREQUIS

Pour se présenter, le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Être au moins ceinture noire 1er Dan, Duan, Dang ;
- Être licencié FFK de la saison en cours ;
- Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent.

## DATES ET LIEUX

La formation est organisée par les écoles départementales de formation :

Chaque candidat passe son diplôme dans son comité départemental d'appartenance. Sinon, il doit procéder à une demande de dérogation (voir son responsable de formation). Rendez-vous sur le site internet de votre comité pour y trouver les dates et lieux de formation.

## TARIFS

**Frais de formation :**

- Pour les titulaires du DAF : 150€
- Pour les non-titulaires du DAF : 250€

**Frais annexes :** à la charge du stagiaire

## Le programme :

- Concevoir et mettre en œuvre des exercices et séances ;
- Planifier et programmer une saison sportive ;
- Prendre en compte la spécificité de différents publics ;
- Connaître l'environnement fédéral et du club ;
- Participer à des événements fédéraux (stages d'arbitre/juge, compétitions, ...).

## La durée et les méthodes pédagogiques :

**Pour les titulaires du DAF :**

44h de formation dont :

- 14h en présentiel
- 30h en structure club

**Pour les non-titulaires du DAF :**

85h de formation dont :

- 12h de préformation
- 28h en présentiel
- 30h en structure club
- 15h de participation fédérale

Travaux en préformation, en centre de formation et en structure club. Apports théoriques et pratiques, fiches pratiques, partage d'expérience.

## Les modalités d'évaluation :

**Le dispositif d'évaluation du stagiaire repose sur les conditions suivantes :**

- Elaboration et animation d'un plan de séance ;
- Questionnaires à Choix Multiples ;
- Suivi de l'intégralité de la formation en présentiel et en alternance.

Retrouvez les informations pratiques, dates, horaires, modalités d'inscriptions, accessibilité sur [ffkarate.fr](http://ffkarate.fr)

## CONTACT

La Fédération délègue l'organisation et la mise en œuvre pédagogique de cette formation à ces comités départementaux. Rendez-vous sur le site internet de votre comité pour plus d'informations.